Carte Nationale d'Identité / Passeport

Résumé

La mairie de Meulan-en-Yvelines **ne peut plus recevoir ni traiter les demandes de Carte Nationale d'identité ni de Passeport** depuis le 8 novembre 2016. Ainsi, toutes **demandes doivent se faire, sur rendez-vous, auprès des mairies équipées de bornes biométriques,** voir liste ci-dessous.

- La demande de Carte Nationale d'Identité et / ou de Passeport s'effectue en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) ou dans une mairie équipée de bornes biométriques

Voir liste des communes des Yvelines qui peuvent traiter votre demande.

Liens utiles
Plus d'informations sur la CNI
Demande de CNI en ligne
Suivre votre demande de CNI
Achat de timbres fiscaux en ligne
Plus d'infos sur les Passeports